



> accueil

COMMUNIQUÉS

20-06-2007 18:41

Une mission pour faire le point sur les modalités de calcul des chiffres du chômage

Les sources statistiques utilisées pour évaluer le nombre de demandeurs d'emploi (chiffres Eurostat, demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à l'ANPE, enquête emploi de l'INSEE...) sont d'une grande diversité. La période récente a montré que cela nuisait à leur lisibilité.

Aussi, dans le souci de clarifier les méthodes statistiques employées, le Gouvernement a décidé de confier une mission conjointe à l'Inspection générale des finances et à l'Inspection générale des affaires sociales, avec le concours de l'Inspection générale de l'INSEE, afin de dresser un état des lieux des concepts et méthodes d'évaluation en vigueur, d'en apprécier la fiabilité et, le cas échéant, de formuler des propositions susceptibles d'améliorer la qualité de notre information statistique. La mission pourra s'adjoindre la coopération d'experts et d'économistes. Leur rapport est attendu pour la fin du mois de juillet.

Dans cette perspective, il leur a notamment été demandé d'examiner les méthodes statistiques utilisées par nos partenaires européens et d'étudier les conditions de réalisation de l'enquête emploi d'une part, le traitement des données statistiques par l'ANPE d'autre part.

Cette mission des inspections permettra ainsi de faire toute la transparence sur les chiffres du chômage.
